

NOTAIRE

672

3 questions à : Laurent Dejoie

Le notariat peut « remplir un rôle social qui fait partie de ses gènes »



© CRÉDIT RÉSERVÉ

Laurent Dejoie, notaire, président de l'Association du Notariat Francophone, évoque les multiples actions, connues ou méconnues, de l'organisation. Il revient également sur la sortie de son livre cosigné avec Abdoulaye Harissou, bravant les projecteurs sur la situation des centaines de millions d'« enfants fantômes », sans état civil, dans le monde. Il souligne le rôle que le notariat peut jouer pour améliorer leur sort.

1 Rappelez-nous le but de l'Association du Notariat Francophone

L'Association du Notariat Francophone - ANF - regroupe vingt-huit notariats qui partagent une culture juridique et la langue française. Ces notariats travaillent ensemble à la promotion du système juridique de droit continental et des valeurs qu'il porte : la sécurité juridique et l'équilibre contractuel. Nos échanges d'expériences, les colloques que nous organisons et les formations auxquelles nous participons nous permettent de faire rayonner notre droit en Europe, en Afrique ou sur le continent américain. Nous allons bientôt fêter la dixième édition de l'Université des Notariats d'Afrique. L'association accomplit aussi un travail d'influence auprès des organisations internationales comme l'Organisation Internationale de la Francophonie - OIF - ou l'Assemblée des parlementaires francophones - APF.

2 En quoi l'action sur le « titrement » et le travail auprès de l'OHADA, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, mobilisent-ils l'association ?

L'Afrique est en dans une phase de développement très importante. Dans de nombreux pays, l'état de droit progresse. La croissance du continent favorise le développement économique. L'histoire nous lie, les systèmes juridiques nous rapprochent et nous partageons la même langue. Nos actions sont donc en plein essor. L'association a, par exemple, été

sollicitée par le parlement de la République démocratique du Congo - RDC - pour l'instauration d'un notariat dans ce qui est le plus grand pays francophone du monde. Une loi notariale devrait donc voir le jour prochainement. Nous sommes déjà prêts à former ces futurs notaires en les accueillant dans des études et en organisant des séminaires de formation. La mise en place du notariat malgache grâce au soutien du CSN nous servira d'exemple.

Par ailleurs, le titrement est une action née au sein de notre association grâce au livre de notre confrère camerounais Abdoulaye Harissou : « La Terre, un droit humain ». Cette action portée aujourd'hui par le Conseil supérieur du notariat et l'Union internationale du notariat devrait aboutir prochainement à une loi-cadre instituant un « titre simplifié sécurisé » en Afrique. Il s'agit non seulement d'assurer de la sécurité juridique aux investisseurs intérieurs ou extérieurs, mais aussi de participer au développement économique et à la lutte contre la précarité.

Enfin, le dossier OHADA est essentiel. L'ANF a soutenu les notariats africains qui ont réalisé un travail exceptionnel en se mobilisant pour maintenir la présence de l'acte authentique dans l'acte uniforme sur les sociétés commerciales récemment entré en vigueur. Dans le monde et en particulier en Afrique, la confrontation des systèmes juridiques est vive entre le droit continental et le droit anglo-américain. L'ANF est totalement mobilisée pour que la diversité juridique reste une réalité.

3 Parlez-nous de votre ouvrage qui vient de sortir !

Avec mon confrère Harissou, nous avons pris conscience de l'ampleur du problème des enfants sans état civil : les « enfants fantômes ». Au-delà des préoccupations juridiques pour la rédaction des contrats ou le règlement des successions, il s'agit d'un problème humanitaire qui nous a sensibilisés et que nous avons voulu faire connaître et partager¹. Non déclarés à la naissance pour de multiples raisons, c'est au moins 230 millions d'enfants qui n'ont pas d'existence légale. Empêchés d'accéder à l'école, à la santé ou au vote, ces enfants sont aussi l'objet de tous les trafics possibles, sexuels ou militaires, et victimes des mafias. Avec l'aide des équipes de l'Unicef, nous racontons dans ce livre les histoires de ces enfants et décrivons les causes et les conséquences dramatiques de cet état de fait insupportable. Notre livre, qui bénéficie d'une très belle préface de Robert Badinter, propose aussi des solutions. Les unes, qui dépendent des états, visent à améliorer le processus de déclaration, comme cela a été fait au Niger où de grands progrès ont été réalisés ces dernières années. Mais nous préconisons aussi des méthodes pour régulariser tous ceux qui, adolescents ou adultes, n'ont pas d'acte de naissance. Le notariat par son expertise administrative et son maillage territorial peut contribuer à la mise en place de commissions de régularisations composées de magistrats, de greffiers et de médecins. Ces commissions iront tenir des audiences foraines dans les communes et villages, levant ainsi les obstacles de distance et de coût. Elles pourront aussi contribuer à faire reculer les appréhensions culturelles qui peuvent exister. Le notariat, en tous lieux immergé dans la société, peut ainsi remplir un rôle social qui fait partie de ses gènes.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

1 : L. Dejoie et A. Harissou, *Les enfants fantômes* : éd. Albin Michel - Préface de Robert Badinter, mai 2014. - V. aussi JCP N 2014, n° 21, act. 642.